



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

BOS- RC CAND
DAF2026000762 – 26022 à
26024



Secrétariat général pour l'administration

Service d'Infrastructure
de la Défense Sud-Ouest

MARCHE PUBLIC DE SERVICES
MARCHE DE DEFENSE OU DE SECURITE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION COMMUN AUX TROIS LOTS
PROCEDURE AVEC NEGOCIATION
PHASE CANDIDATURES

Maître de l'ouvrage

ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Conducteur d'opération

SERVICE INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE

Objet de la consultation

Accord-cadre travaux tous corps d'état de l'USID de BRIVE LA GAILLARDE

LOT 1 : travaux intérieur du bâtiment (cloisons, plâtrerie, revêtements murs et sols), menuiseries intérieures, CVC, électricité + haute tension, désamiantage.

LOT 2 : enveloppe extérieure, charpente, couverture, étanchéité, menuiseries extérieures, IPE, bardage, gros œuvre, structure, désamiantage.

LOT 3 : Rénovation et entretien des VRD, aires aménagées extérieures, purges de butte de tir, désamiantage.

Remise des candidatures

Date et heure limites de réception : 15/07/2026 à 16h00

Niveau de classification :

MD	MA	MS	NP
			X

MD : marché avec détention d'ISC

MS : marché sensible

MA : marché avec accès à des ISC

NP : marché non protégé



Service d'Infrastructure de la Défense Sud-Ouest
223 rue de Bègles – CS 21152 – 33068 Bordeaux Cedex

SOMMAIRE

ARTICLE 1. - L'ACHETEUR PUBLIC	3
ARTICLE 2. - OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.1 – Objet du marché :	3
2-2. Décomposition en tranches et en lots.....	3
2.3 – Durée du marché – période d'exécution :	3
2.4 – Procédure - Type de marché :	3
2.5 - Variantes :	4
2.6 - Intervenants.....	4
2-6.1. Maîtrise d'ouvrage	4
2-6.2. Maîtrise d'œuvre.....	4
2-6.3. Contrôle technique	4
2-6.4. Mission de coordonnateur sécurité et protection de la santé.....	4
2-6.5. Coordination en matière de système de sécurité incendie	4
2-7. Réalisation de prestations similaires	5
ARTICLE 3. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE	5
3.1 – Modalités essentielles de financement et de paiement :	5
3.2 – Forme juridique du soumissionnaire :	5
3.3 – exigences minimales :	6
ARTICLE 4 – Conditions particulières auxquelles est soumise la réalisation du marché	6
4.1 – Enquête administrative sur la personne morale :	6
4.2 – Enquête administrative sur les personnes physiques :	6
4.3 – Cyber sécurité :	6
4.4 – Mention « Diffusion Restreinte »	7
ARTICLE 5. - PRESENTATION DES CANDIDATURES :	7
5.1 – Généralités :	7
5.2 – Contenu du dossier de consultation fourni aux candidats :	7
5.3 - Modifications de détail au dossier de consultation :	7
5.4 – Visite de site :	8
5.5 – Contenu de la candidature	8
5.5.1 dans le cadre du dispositif DUME 	8
5.5.2 HORS dispositif DUME	9
5.5.3 pièces complémentaires de la candidature.....	10
5.6. – Modalité d'envoi ou de dépôt des candidatures :	10
ARTICLE 6. NIVEAU MINIMUM DE CAPACITE ET SELECTION DES CANDIDATURES	11
6.1 – Nombre de candidatures admises :	11
6.2 – Sélection des candidatures :	11
ARTICLE 7 – PROCEDURE DE RECOURS.....	13

ARTICLE 1. - L'ACHETEUR PUBLIC

Etat – Ministère des armées et des Anciens Combattants– Secrétariat Général pour
l'Administration - Service d'Infrastructure de la Défense
Service d'Infrastructure de la défense Sud-Ouest.

Adresse postale : 223 rue de Bègles – CS 21152 – 33068 Bordeaux Cedex

Adresse physique : 9 rue de Cursol – 33000 Bordeaux.

ARTICLE 2. - OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 – Objet du marché :

La présente consultation a pour objet l'accord cadre relatif aux travaux tous corps d'état de l'USID de Brive la Gaillarde

2-2. Décomposition en tranches et en lots

Les prestations sont traitées par 3 lots comme indiqué ci-dessous :

LOT 1 : travaux intérieur du bâtiment (cloisons, plâtrerie, revêtements murs et sols), menuiseries intérieures, CVC, électricité + haute tension, désamiantage.

LOT 2 : enveloppe extérieure, charpente, couverture, étanchéité, menuiseries extérieures, IPE, bardage, gros œuvre, structure, désamiantage.

LOT 3 : Rénovation et entretien des VRD, aires aménagées extérieures, purges de butte de tir, désamiantage.

2.3 – Durée du marché – période d'exécution :

Durée :

L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de trois (3) ans.

Une année s'entend de la date du fait, à la veille de la date à laquelle s'est produit le fait l'année suivante.

Il pourra être reconduit QUATRE (4) fois par une période d'une année, par tacite reconduction sans que sa durée totale puisse excéder SEPT (7) ans.

2.4 – Procédure - Type de marché :

S'agissant d'un marché de défense ou de sécurité, il est régi par le livre III du code de la commande publique.

La consultation est passée selon la procédure avec négociation, en application des articles L. 2320-1, L. 2324-3 et R. 2324-3 ainsi qu'aux articles R.2361-8 à R 2361-12.

Elle aboutira à la conclusion d'un accord-cadre, avec un montant maximum TTC, conformément aux articles R. 2362-1 à R. 2362-8 du code de la commande publique.

	Montant maximum sur la durée du marché TTC	Montant estimé annuel TTC	Nombre d'interventions annuelles
Lot 1	35 700 000 €	1 700 000 €	73
Lot 2	28 000 000 €	1 333 333 €	32
Lot 3	21 000 000 €	1 000 000 €	9

L'accord-cadre sera multi attributaire.

2.5 - Variantes :

En application de l'article R. 2351-8 du code de la commande publique, les variantes ne sont pas autorisées.

2.6 - Intervenants

2-6.1. Maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est l'Etat – Ministère des Armées et des Anciens Combattants.

2-6.2. Maîtrise d'œuvre

La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par le chef de la section exploitation maintenance de l'USID de Brive la Gaillarde ou le chef bureau conduite des opérations ou le chef bureau de maîtrise d'œuvre.

Les études d'exécution ainsi que les documents des ouvrages exécutés (DOE) sont à la charge de l'entreprise.

2-6.3. Contrôle technique

Chaque bon de commande/ou marché subséquent précise le cas échéant si les travaux à réaliser sont soumis au contrôle technique prévu par le code de la construction et de l'habitation.

2-6.4. Mission de coordonnateur sécurité et protection de la santé

Sans objet

2-6.5. Coordination en matière de système de sécurité incendie

Sans objet

Sous-traitance :

En cas de sous-traitance, les sous-traitants devront répondre aux conditions d'habilitation énoncée à l'article 4 du présent règlement de consultation.

2-7. Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application de l'article R2322- 12° du Code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

ARTICLE 3. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

3.1 – Modalités essentielles de financement et de paiement :

- *Financement du marché* : le marché est financé sur le budget de l'Etat.
- *prix du marché* : Les prix du marché sont :
 - ✓ à prix unitaires pour les prestations commandées par bon de commande/marché subséquent, et inscrites dans le bordereau de prix unitaires ou objet de devis.
- *Mode de règlement* : le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement.
- *Règlement des comptes* : les prix sont révisibles annuellement.
- *Délais de paiement* : le délai global de paiement fixé au marché ne peut être supérieur à 30 jours

3.2 – Forme juridique du soumissionnaire :

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du marché est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilités.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures sur un même lot en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Conformément à l'article R 2342-13 du code de la commande publique, l'acheteur permet aux candidats sélectionnés, le cas échéant, de modifier la composition de leur groupement présenté lors de la phase candidature jusqu'aux termes des négociations.

Le nouveau groupement proposé est composé exclusivement d'opérateurs économiques autorisés à présenter une offre ou à y participer,

La modification du groupement fait l'objet d'une vérification préalable de l'acheteur qui s'assure du respect des exigences relatives aux capacités des candidats prescrites dans le règlement de la consultation.

3.3 – exigences minimales :

Les exigences minimales telles que mentionnées à l'article R2361-9 du Code de la Commande Publique devant être respectées portent sur l'intégralité des clauses techniques.

Cependant, le pouvoir adjudicateur précise que pourront faire l'objet de négociations les propositions financières : le BPU ainsi que le mémoire technique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires. Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer sans négocier.

ARTICLE 4 – Conditions particulières auxquelles est soumise la réalisation du marché

4.1 – Enquête administrative sur la personne morale :

Sans objet

4.2 – Enquête administrative sur les personnes physiques :

Une enquête administrative des personnes physiques sera sollicitée par l'autorité contractante une fois le marché notifié.

Le titulaire devra respecter en tout point la procédure pour l'obtention et la délivrance des laissez-passer qui seront établis à priori. L'obtention éventuelle des badges est obligatoirement précédée d'un contrôle élémentaire à initier par le titulaire, en faisant compléter pour chacun des personnels concernés une fiche « SOPHIA » spécifique. Le délai d'instruction par fiche est de 2 mois pour un ressortissant français. Dès retour éventuel d'un numéro d'agrément individuel (valable 3 ans maximum), le titulaire est fondé à demander un badge d'accès pour une durée variable selon le plan d'activité de chaque personnel concerné (durée maximale d'un an), délai d'obtention du badge (2 semaines calendaires).

Les employés occasionnels et intérimaires sont autorisés, sous réserve d'avoir rempli les obligations citées dans le paragraphe précédent.

4.3 – Cyber sécurité :

Le titulaire devra désigner en son sein un point de contact Cyber (POC cyber) pour les besoins de ses prestations ; il sera garant des obligations contractuelles de cybersécurité de l'entreprise et de ses sous-traitants. **Une attestation de désignation du POC cyber et les attestations de formation des intervenants/POC cyber devront être fournies au stade de l'offre par le soumissionnaire.** En cas de changement de ce POC en cours d'opération, une nouvelle attestation devra être fournie.

Ce POC pourra utilement suivre le MOOC ("massive on line open course" = cours en ligne) gratuit de l'ANSSI afin de disposer du niveau minimal de sensibilisation.

4.4 – Mention « Diffusion Restreinte »

Sans objet

ARTICLE 5. - PRESENTATION DES CANDIDATURES :

5.1 – Généralités :

Les dossiers des candidatures seront entièrement rédigés en langue française. Toutefois les dossiers en langues étrangères accompagnés d'une traduction en français seront recevables.

Le marché sera conclu dans l'unité monétaire suivante " EURO " .

La présente consultation est éligible au dispositif d'un Document Unique de Marché Européen (DUME) (Annexe 2).

Pour produire sa réponse, le candidat peut choisir de bénéficier des fonctionnalités offertes par le service DUME ou opter pour le dispositif "classique" en utilisant la « lettre de candidature DC1 » et la « déclaration du candidat DC2 » ou des documents équivalents.

Quel que soit le dispositif retenu, le (s) document(s) relatif(s) à la candidature doit(vent) contenir l'ensemble des éléments demandés à l'article 5.5 du présent règlement de la consultation.

La signature du DUME ou de la lettre de candidature au moyen d'un certificat de signature électronique par les candidats n'est pas requise.

En cas de groupement, l'ensemble des éléments de candidature demandés doit être transmis pour chaque membre du groupement.

5.2 – Contenu du dossier de consultation fourni aux candidats :

- le présent règlement de consultation (phase candidature) et ses annexes :

- Annexe n°1 : Fiche DUME
- Annexe n°2 : Clauses de dématérialisation
- Annexe n°3 : Présentation du groupement
- Annexe n°4 : Présentation des références
- Annexe n° 5 : Présentation des attestations des maitres d'ouvrage
- Annexe n° 6 : Fiche cyber

5.3 - Modifications de détail au dossier de consultation :

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation. Les

candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.4 – Visite de site :

Il n'est pas envisagé de visite de site au niveau des candidatures.

La visite du site sera effectuée avec les candidats autorisés à participer à la phase offres.

5.5 – Contenu de la candidature

5.5.1 dans le cadre du dispositif DUME



- Capacité juridique
- Le formulaire DUME renseigné (format.XML uniquement).
- Capacités économiques, financières, techniques et professionnelles des candidats
- Le tableau de présentation des membres du groupement pré-établi et fourni par le pouvoir adjudicateur (annexe 3 au RC) ou un document équivalent, comprenant les chiffres d'affaires globaux sur les trois dernières années disponibles,
- OU
- En cas de candidature individuelle, une déclaration présentant les chiffres d'affaires globaux sur les trois dernières années.
- Le questionnaire de références pré-établi et fourni par le pouvoir adjudicateur (annexe 4 au RC) ou un document équivalent. Le pouvoir adjudicateur exige que soient présentées des références réalisées par le candidat/groupement d'opérateurs économiques.

	Nombre de références
Lot 1	7
Lot 2	7
Lot 3	8

- Au questionnaire de références ou document équivalent, pourront être jointes les attestations de bonne exécution complétées et signées du maître d'ouvrage concerné (annexe 5 au RC).

- Le questionnaire permettant d'évaluer le niveau de maturité cyber à partir de l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la cybersécurité au sein de l'organisme et de l'organisation mise en place pour garantir la sécurité des services fournis (Annexe 6).
A noter que dans l'hypothèse où le mandataire/ candidat individuel est une filiale d'un groupe et que les références présentées sont celles de la société « mère », il doit être produit l'engagement écrit de la mise à disposition des moyens de la société « mère » ayant réalisé les prestations demandées.

Pour justifier des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles, d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (notamment les sous-traitants), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour mémoire :

PM : L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

5.5.2 HORS dispositif DUME

- Capacité juridique

Lettre de candidature (obligatoire en cas de groupement) ou DC1 ou autre document permettant de s'y substituer, permettant au candidat de justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions prévus par le code de la commande publique.

- Capacités économiques, financières, techniques et professionnelles des candidats
- Le tableau de présentation des membres du groupement pré-établi et fourni par le pouvoir adjudicateur (annexe 3 au RC) ou un document équivalent, comprenant les chiffres d'affaires globaux sur les trois dernières années disponibles,

OU

- En cas de candidature individuelle, une déclaration présentant les chiffres d'affaires globaux sur les trois dernières années.
- Le questionnaire de références pré-établi et fourni par le pouvoir adjudicateur (annexe 4 au RC) ou un document équivalent. Le pouvoir adjudicateur exige que soient présentées des références réalisées par le candidat/groupement d'opérateurs économiques.

	Nombre de références
Lot 1	7
Lot 2	7
Lot 3	8

- Au questionnaire de références ou document équivalent, pourront être jointes les attestations de bonne exécution complétées et signées du maître d'ouvrage concerné (annexe 5 au RC).
- Le questionnaire permettant d'évaluer le niveau de maturité cyber à partir de l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la cybersécurité au sein de l'organisme et de l'organisation mise en place pour garantir la sécurité des services fournis (Annexe 6).

A noter que dans l'hypothèse où le mandataire/ candidat individuel est une filiale d'un groupe et que les références présentées sont celles de la société « mère », il doit être produit l'engagement écrit de la mise à disposition des moyens de la société « mère » ayant réalisé les prestations demandées.

Pour justifier des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles, d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (notamment les sous-traitants), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour mémoire :

PM : L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

5.5.3 pièces complémentaires de la candidature

Sans objet

5.6. – Modalité d'envoi ou de dépôt des candidatures :

Se référer à l'annexe 2 au règlement de la consultation – **CLAUSE DE DEMATERIALISATION** et notamment aux chapitres n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6

Le dépôt papier n'est pas autorisé, seuls sont acceptés les dépôts par voie électronique via la PLACE. En cas de dépôt papier celui-ci sera jugé irrégulier au sens de l'article L.2152-2 du code de la commande publique.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées en page de garde du présent règlement ne seront pas retenus.

ARTICLE 6. NIVEAU MINIMUM DE CAPACITE ET SELECTION DES CANDIDATURES

6.1 – Nombre de candidatures admises :

Conformément aux articles R.2342-9 à R.2342-11 du code de la commande publique, **le nombre de candidats admis à présenter une offre, est limité à cinq (5).**

6.2 – Sélection des candidatures :

Les critères de sélection des candidatures sont énumérés ci-après :

Les candidatures recevables seront notées et classées en application des critères ci-dessous.

Les 5 candidatures sélectionnées seront celles qui obtiendront le plus de points.

Elles seront alors autorisées à présenter une offre en seconde partie de la consultation.

Les candidatures seront évaluées sur un total de 100 points répartis de la façon suivante :

LOT 1

➤ Critère n°1 – Qualité des 7 références présentées dans le questionnaire de références pré établi par le pouvoir adjudicateur ou document équivalent, notée sur 60 points :

Les références seront présentées dans l'annexe 4 du présent RC. Seront pris en compte :

- La technicité équivalente sur les domaines de travaux tels que : 1 travaux de revêtements murs et sol, cloisons plâtres – 2 travaux de CVC – 3 travaux électriques (BT, onduleur, GE) – 4 travaux haute tension – 5 travaux de menuiseries intérieures – 6 désamiantage – 7 marché de travaux tous corps d'état

➤ Critère n°2 - Adéquation des capacités techniques et professionnelles des membres du groupement/ de l'entreprise à réaliser les prestations objet du marché, appréciée au vu du questionnaire références et de la note notée sur 30 points :

a) Capacité humaine dont dispose le candidat pour réaliser les prestations objet du marché (15 points), appréciée au vu :

- du détail de l'équipe ayant réalisé les prestations, avec profil du(es) intervenant(s) présenté(s) pour chaque référence dans le questionnaire de référence ou document équivalent.

b) Capacité matérielle dont dispose le candidat pour réaliser les prestations objet du marché (15 points), appréciée au vu :

- du détail des moyens matériels déployés dans le cadre des prestations présentées pour chaque référence dans le questionnaire de référence ou document équivalent.
- **Critère n°3 - Evaluer le niveau de maturité cyber à partir de l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la cybersécurité au sein de l'organisme et de l'organisation mise en place pour garantir la sécurité des services fournis.**
Apporter des réponses concrètes au questionnaire de référence noté sur 10 points pré établi par le pouvoir adjudicateur et présenté en annexe 6.

LOT 2

- **Critère n°1 – Qualité des 7 références présentées dans le questionnaire de références pré établi par le pouvoir adjudicateur ou document équivalent, notée sur 60 points :**
Les références seront présentées dans l'annexe 4 du présent RC. Seront pris en compte :
 - La technicité équivalente sur les domaines de travaux tels que : 1 travaux de charpente couverture - 2 travaux d'étanchéité – 3 travaux menuiseries extérieures – 4 travaux d'ITE – 5 travaux de gros œuvre – 6 désamiantage – 7 marché de travaux tous corps d'état
- **Critère n°2 - Adéquation des capacités techniques et professionnelles des membres du groupement/ de l'entreprise à réaliser les prestations objet du marché, appréciée au vu du questionnaire références et de la note notée sur 30 points :**
 - c) Capacité humaine dont dispose le candidat pour réaliser les prestations objet du marché (15 points), appréciée au vu :
 - du détail de l'équipe ayant réalisé les prestations, avec profil du(es) intervenant(s) présenté(s) pour chaque référence dans le questionnaire de référence ou document équivalent.
 - d) Capacité matérielle dont dispose le candidat pour réaliser les prestations objet du marché (15 points), appréciée au vu :
 - du détail des moyens matériels déployés dans le cadre des prestations présentées pour chaque référence dans le questionnaire de référence ou document équivalent.
- **Critère n°3 - Evaluer le niveau de maturité cyber à partir de l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la cybersécurité au sein de l'organisme et de l'organisation mise en place pour garantir la sécurité des services fournis.**
Apporter des réponses concrètes au questionnaire de référence noté sur 10 points pré établi par le pouvoir adjudicateur et présenté en annexe 6.

LOT 3

- **Critère n°1 – Qualité des 8 références présentées dans le questionnaire de références pré établi par le pouvoir adjudicateur ou document équivalent, notée sur 60 points :**

Les références seront présentées dans l'annexe 4 du présent RC. Seront pris en compte :

- La technicité équivalente sur les domaines de travaux tels que : 1 travaux de voirie - 2 travaux réseaux enterrés et aériens – 3 travaux de terrassement – 4 travaux d'aménagement et équipements extérieurs – 5 travaux d'éclairage publique – 6 purges de buttes de tir – 7 désamiantage - 8 marché de travaux-tous corps d'état

□

- **Critère n°2 - Adéquation des capacités techniques et professionnelles des membres du groupement/ de l'entreprise à réaliser les prestations objet du marché, appréciée au vu du questionnaire références et de la note notée sur 30 points :**

e) Capacité humaine dont dispose le candidat pour réaliser les prestations objet du marché (15 points), appréciée au vu :

- du détail de l'équipe ayant réalisé les prestations, avec profil du(es) intervenant(s) présenté(s) pour chaque référence dans le questionnaire de référence ou document équivalent.

f) Capacité matérielle dont dispose le candidat pour réaliser les prestations objet du marché (15 points), appréciée au vu :

- du détail des moyens matériels déployés dans le cadre des prestations présentées pour chaque référence dans le questionnaire de référence ou document équivalent.

- **Critère n°3 - Evaluer le niveau de maturité cyber à partir de l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la cybersécurité au sein de l'organisme et de l'organisation mise en place pour garantir la sécurité des services fournis.**

Apporter des réponses concrètes au questionnaire de référence noté sur 10 points pré établi par le pouvoir adjudicateur et présenté en annexe 6.

ARTICLE 7 – PROCEDURE DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet

33063 Bordeaux

Tél : 0556993800

Télécopie : 0556243903

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
33063 Bordeaux

Tél : 0556993800

Télécopie : 0556243903

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

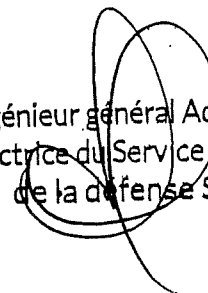
En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

DREETS Nouvelle-Aquitaine – Pôle C
CCIRA de Bordeaux
Cité Administrative
2, rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX Cedex
Tél : 05 54 68 99 56
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr

A Bordeaux, le

07/05/2026

Le pouvoir adjudicateur.


L'ingénieur général Adrienne ARBOLA
directrice du Service d'infrastructure
de la défense Sud-Ouest